

Catherine BOUGLON
12 place du 1er août
33730 PRECHAC

Préchac, le 24 mai 2022

kate.bouglon@orange.fr

Direction des Affaires Culturelles

54 rue Magendie
CS 41229
33074 BORDEAUX

A l'attention de Monsieur Hubert Mercier, Architecte des
Bâtiments de France

Monsieur,

Je viens de recevoir un avis favorable pour la réfection de la couverture de mes logements situés en face de l'église Saint Pierre de Préchac, classée monument historique et vous en remercie.

Cependant je souhaite attirer votre attention sur une pratique que je trouve cavalière et irrespectueuse. En effet, nous nous conformons à la loi en déclarant nos travaux en mairie alors que l'entreprise Orange ou ses sous-traitants ont, sans demandé notre avis ni notre accord, fixé un boitier pour la distribution de la fibre dans notre secteur **sur notre façade**. Aucun boitier n'existait à cet endroit auparavant. Comme vous pourrez le constater sur la photo jointe à ce courrier, un autre boitier existait déjà à gauche de la maison.

Nous nous retrouvons donc avec une jolie maison « de maître » datant de 1860 non seulement défigurée par le passage des gros câbles du réseau électrique le long du chéneau de sa façade principale et côté, mais adjointe désormais de deux boitiers de part et d'autre pour le réseau télécom cuivre et fibre.

Celui qui a placé le dernier boitier a planté de gros pitons dans notre façade au mépris de la pierre et n'a pas pris la peine de faire passer le câble du voisin derrière la gouttière pour le cacher. Un travail sans goût et sans conscience. Les maisons voisines, beaucoup plus ordinaires (sans condescendance aucune), auraient pu accueillir ce nouveau boitier... ne serait-ce que par solidarité (pas toujours les mêmes). Si d'autres voisins adhèrent à l'offre fibre aurons-nous 10 fils sortant du dit boitier (sa capacité) plantés dans le même mauvais goût?

Lorsque nous habitons en Bretagne, chaque intervention faisait l'objet d'une information du propriétaire et d'une demande écrite d'autorisation. A Préchac il n'en a pas été question.

Nous sommes donc mis devant le fait accompli et regrettons que la propriété privée ne soit pas respectée. La Mairie de Préchac n'est pas au courant de l'organisation du déploiement de ce nouveau réseau « très haut débit », aussi m'adressai-je à vous. Vos avis légitimes tendent à préserver les sites mais des intervenants extérieurs opèrent au mépris de la préservation du patrimoine que vous protégez.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce courrier et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.





